

14ème législature

Question N° : 104037	De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >étudiants	Analyse > sélection. perspectives.
Question publiée au JO le : 23/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la sélection à l'entrée à l'université. Dans son programme électoral, le président de la République a souhaité rompre avec l'accès de droit à une licence de tous les titulaires du baccalauréat en demandant aux bacheliers de disposer de prérequis dans les principales matières du parcours - lesquels pourraient être atteints par des cours d'été ou par la validation de modules universitaires. Il voudrait savoir si le Gouvernement entend fixer la liste de ces prérequis au niveau national ou si chaque université sera libre de les définir pour chacune de ses formations.